échanger comprendre progresser

Chiens de travail en agriculture

Les chiens ont la faculté de parfaitement s'adapter à l'homme et à son environnement grâce à leur grande capacité d'apprentissage et à leur compétence sociale. Au cours des siècles, un grand nombre de races de chiens de troupeaux ont été sélectionnées dans différents pays à des fins de gardiennage de bétail.

Sommaire

Chiens de troupeaux	2
Structures d'exploitation et systèmes de pâturage	3
Les 4 types de chiens de troupeaux	4-7
Dispositions légales	8
Recommandations	9
De quel chien de travail ai-je besoin ?	12

Impressum

Edition	AGRIDEA Eschikon 28 CH-8315 Lindau T +41 (0)52 354 97 00 F +41 (0)52 354 97 97 www.agridea.ch
Auteurs	Andreas Schiess, Daniel Mettler, AGRIDEA
Groupe	Développement rural
Collaboration technique	Swiss Sheep Dog Society SSDS
Mise en page	Michael Knipfer, AGRIDEA

© AGRIDEA, janvier 2018

Public cible

Cette fiche s'adresse aux personnes intéressées par l'acquisition de chiens de travail en agriculture, ou désireuses d'optimiser leur utilisation.

A

En Suisse, on utilise non seulement des races de chien traditionnelles mais aussi de nouvelles races pour garder et protéger les troupeaux. Afin de pouvoir les utiliser de façon optimale pour la garde de diverses espèces d'animaux de rente, il est nécessaire de bien choisir la race et que le couple maître-chien soit bien formé.

Les chiens utilisés pour travailler avec des animaux de rente sont appelés chiens de troupeaux. Leurs tâches diffèrent en fonction du lieu où ils sont employés et des espèces d'animaux avec lesquelles ils doivent travailler. En plusieurs endroits, les races ont évolué selon des caractéristiques typiques de leur région, mais elles ont gardé la capacité de s'adapter à différentes espèces d'animaux, de se substituer à du personnel supplémentaire et de permettre une détention efficace et professionnelle des animaux de rente.

Cette fiche contient des informations sur les différentes races et types d'utilisation, sur les coûts d'acquisition et d'entretien, et des conseils en matière de détention et de formation des chiens de troupeaux. Leur utilité y est également présentée afin de pouvoir choisir un chien de travail adapté à ses besoins.

Pour que le chien de travail puisse répondre aux attentes de l'agriculteur, il est important de bien se renseigner au préalable, de choisir la race en fonction de ses besoins et de suivre des cours spécialisés.

Chiens de troupeaux

Définition
Les chiens de troupeaux peuvent être répartis selon quatre types de tâches :

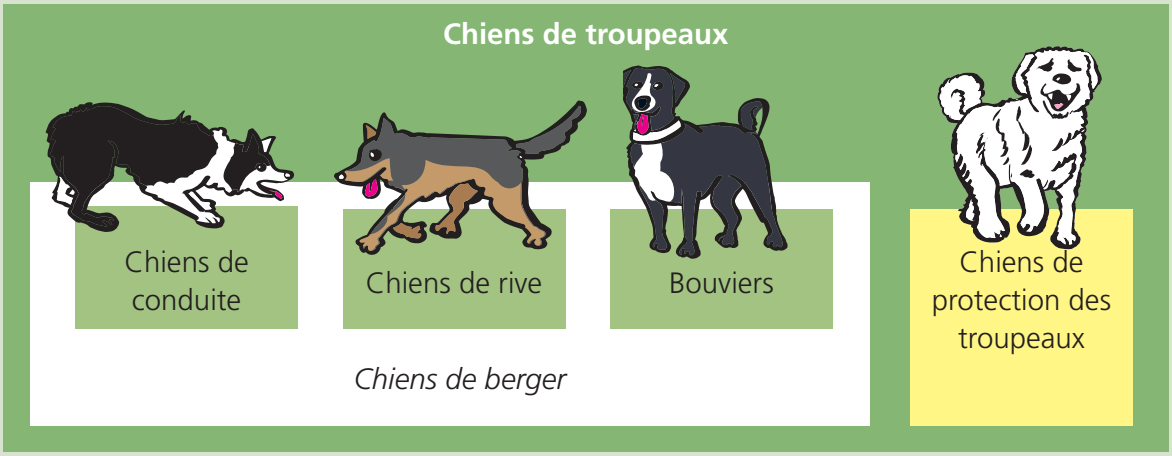

Les trois catégories – chiens de conduite, chiens de rive et bouviers – regroupent les chiens qui travaillent en équipe avec l'agriculteur. Ces chiens sont désignés sous le terme de «chiens de berger».

Pour ces races de chiens, on attache une grande importance à l'obéissance, ils doivent suivre fidèlement les ordres de leur maître. Les chiens de protection des troupeaux travaillent eux de manière autonome et réagissent peu aux ordres. Ils travaillent souvent en équipe avec d'autres chiens.

Un auxiliaire entre l'animal de rente et l'homme
Les multiples systèmes de garde d'animaux, qui peuvent différer fortement d'un pays ou d'une région à l'autre, ont produit au cours des derniers siècles des types de chien de travail très différents, qui sont le résultat de croisements entre différentes races présentant des caractéristiques bien marquées et adaptées à différents travaux.

Les chiens de travail pour la garde d'animaux de rente, s'ils sont bien éduqués et bien employés, soulagent le travail des agriculteurs. Même à l'ère de la mécanisation, il est impensable de se séparer des chiens de troupeaux dans de nombreux pays. Ils accomplissent leur travail consciencieusement et à faible coût, même dans des terrains difficilement accessibles.

Chiens de troupeaux suisses typiques
Les types de détention d'animaux de rente, traditionnels et différents en fonction des saisons, ont aussi influé sur la création des races de chiens suisses utilisées en agriculture. En Suisse, seuls les bouviers se sont imposés comme chiens de troupeaux classiques par le passé. Les agriculteurs, bergers, marchands de bétail et bouchers possédaient alors des chiens agiles, de taille moyenne, qui les aidaient à garder le bétail ou à le déplacer d'un endroit à l'autre.

Par contre, aucune race de chien indigène typique n'avait été créée pour la garde du petit bétail. Compte tenu des petits effectifs d'animaux des exploitations, les détenteurs de moutons en Suisse n'avaient guère besoin de chiens de travail pendant toute l'année.
Dans la plupart des surfaces d'estivage, les moutons paissaient en toute liberté sans bergers ni chiens.

Les grands troupeaux de mouton estivés en été et faisant la transhumance en hiver étaient quant à eux souvent gardés par des bergers français ou italiens qui amenaient leurs propres chiens de berger pour les aider dans leur travail.

Chiens utilitaires
L'Ordonnance sur la protection des animaux classe les chiens en fonction de leur usage. Actuellement, les chiens de troupeaux peuvent être classés, en tant que chiens dits utilitaires, soit dans la catégorie des chiens de protection des troupeaux soit dans celles des chiens de conduite des troupeaux. Les chiens utilitaires bénéficient d'exceptions légales en lien avec le but de leur utilisation.

Structures des exploitations et systèmes de pâturage

Structures d'exploitations traditionnelles entre zones de montagne et de plaine

Le paysage suisse est marqué par l'élevage d'animaux de rente basé sur les herbages et par ses nombreuses petites et moyennes exploitations agricoles. De nombreuses régions, notamment les régions de montagne, se limitent à la production de fourrage en raison de leur topographie et des conditions climatiques. Le gros et le petit bétail valorisent le fourrage et contribuent fortement à la création de valeur en agriculture. Dans les Alpes suisses, l'estivage du petit et du gros bétail sur les alpages est une longue tradition.

En envoyant leur bétail en altitude, de nombreuses exploitations agricoles ont la possibilité de récolter et de stocker du fourrage pour l'hiver dans leur exploitation de plaine. Le déplacement fréquent des troupeaux, que ce soit sur des pâturages morcelés de l'exploitation principale ou sur de vastes étendues d'estivage, est la raison principale de l'utilisation de chiens de berger. Depuis le retour des grands prédateurs, les chiens de protection des troupeaux sont eux employés comme mesure de protection principalement en zone d'estivage.

Systèmes de pâturage : aperçu

Il existe en Suisse différents systèmes de détention de bétail au pâturage. On distingue fondamentalement deux types d'exploitation, l'estivage et l'exploitation principale, qui utilisent les systèmes de pâturage suivants :

1. Détention en enclos – pâture tournante
Les animaux de rente paissent durant toute la période de végétation sur des surfaces enherbées entourées d'une clôture (CH : la plupart du temps électrique) ou délimitées par des limites naturelles. L'agriculteur observe régulièrement ses bêtes, mais n'est pas constamment sur place pendant la période de pacage. Les enclos peuvent être agrandis si nécessaire ou les bêtes peuvent être déplacées dans un nouvel enclos. La détention en enclos est la forme la plus fréquente de détention de bovins et de petit bétail dans la plupart des pays européens.

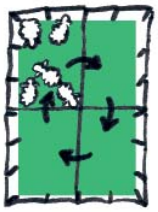

La détention en enclos est typique de la Grande-Bretagne

2. Détention surveillée, pâturage d'hiver, surveillance permanente par des bergers
Les animaux de rente paissent sur des surfaces fourragères non clôturées, sous la surveillance constante d'un berger. Ce type de garde libre nécessite une bonne conduite du troupeau qui n'est possible qu'avec des troupeaux homogènes, des bergers compétents et des chiens de berger bien éduqués. Pendant la nuit, les bêtes peuvent être rentrées ou laissées au pâturage dans un enclos. Le rassemblement du troupeau pour la nuit est une tâche essentielle des chiens de troupeaux.

La détention surveillée est très répandue en Allemagne

3. Pâturage libre – pâturage permanent
Une certaine surface est mise à la disposition des animaux de rente durant toute la période de végétation. Ce type de gestion est rare en zone SAU, mais est encore aujourd'hui répandue dans les régions alpines pour l'estivage du petit bétail. Depuis l'échelonnement des contributions d'estivage, le pâturage libre des moutons est en recul dans la zone alpine.

Ex. : systèmes des pâturages boisés extensifs (sud de la France, Tyrol du Sud et Norvège)

Chiens de conduite

Utilisation

Le chien de conduite aide l'agriculteur à rassembler le bétail au pâturage pour le transférer vers une nouvelle pâture.
Il représente aussi une aide importante pour les tâches quotidiennes au sein même de l'exploitation, par exemple pour le soin des onglons ou la tonte. Les séances de travail, généralement courtes et accompagnées d'instructions précises données par le maître, demandent une grande flexibilité et une grande obéissance de la part du chien. Le chien de conduite a aussi la capacité de repérer le bétail à grande distance, de le réunir en lui tournant autour, puis de le conduire, seul ou en suivant les instructions précises du maître. Il travaille généralement en silence et est capable aussi bien d'isoler un animal que de faire avancer un troupeau de plusieurs centaines de têtes.
Durant le travail, le chien est aux aguets et utilise le pouvoir de l'oeil. L'alternance de phase de tension et de fixation (semblable au comportement des loups lorsqu'il chasse) inquiète instinctivement le bétail et le pousse à se déplacer.

Fiche signalétique

Type d'exploitation :	enclos/pâturage
Type de bétail :	moutons, chèvres, bovins, volailles, porcs
Nbre d'animaux de rente :	> 1
Durée de la formation :	1 – 2 ans
Lieu de formation :	régional, dans toute la Suisse
Races typiques :	Border Collie, Working Kelpie

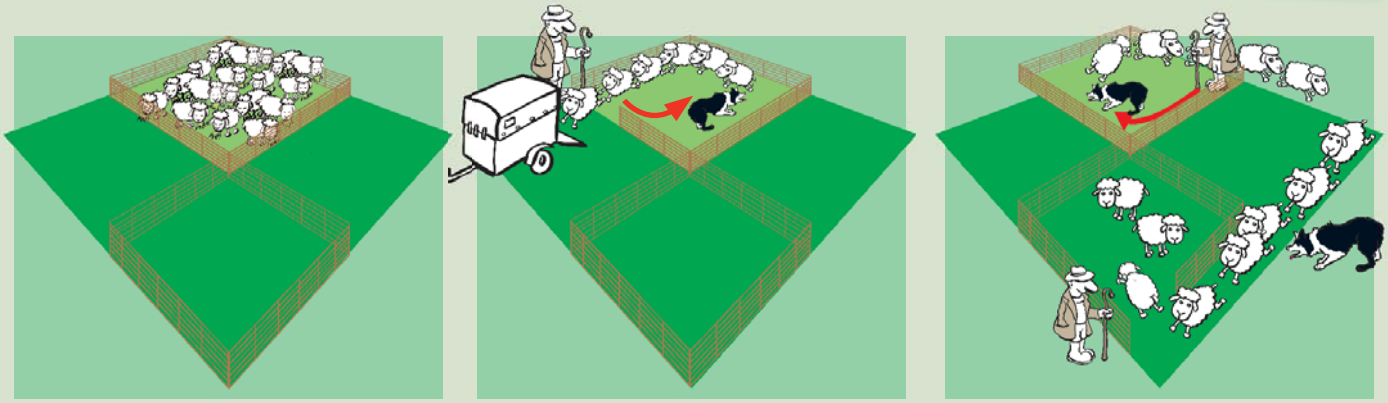

Formation

Les tâches assignées aux chiens de conduite sont très variées. Plus elles sont flexibles et diversifiées, plus la durée de formation est longue.
En raison de leurs prédispositions génétiques, ils sont en général parfaitement à l'aise pour regrouper les bêtes et les ramener vers leur maître. Cette capacité est très appréciée pour la gestion d'animaux de rente dans les pâturages et facilite les déplacements d'une pâture à l'autre, même à un stade précoce de l'éducation du chien.

Remarque

La formation se fait en règle générale avec des moutons, bien que les chiens de conduite soient aussi en mesure de travailler avec d'autres animaux de rente : volailles, porcs, chèvres ou bovins. Les moutons ont un instinct grégaire développé et se laissent donc plus facilement conduire.
De plus, le risque que le chien prenne un coup de pied est faible.

C : Working Kelpie australien avec un troupeau de vaches laitières.
D : Border Collie déplaçant un troupeau de moutons.

Chiens de rive

Utilisation

Indispensables pour la pâture sur des terres arables et sur des surfaces non clôturées relevant de la protection de la nature. Le chien de rive maintient le troupeau de moutons dans un espace délimité par sa présence et par des mouvements et positionnements ciblés. Une de ses spécificités est la course de rive. Le chien trotte en bordure de pâturage de long en large pour que les moutons restent sur une parcelle choisie au préalable. Lorsque le berger décide qu'il est temps de déplacer le troupeau, il appelle un des moutons dominant et se déplace plus loin pendant que le chien continue sa course pour garder le troupeau groupé, ou s'occupe de sécuriser le passage vers l'avant. Compte tenu de la taille des troupeaux, le chien de rive doit maintenir la pression le long de la «ligne» qu'il garde avec précision et détermination. Les chiens de rive sont déployés en règle générale pour garder de grands troupeaux de moutons homogènes. Traditionnellement, le chien de rive montre aussi une bonne capacité à défendre. Il peut, sur les instructions du berger, défendre le troupeau contre des prédateurs ou des personnes mal intentionnées.

Fiche signalétique

Type d'exploitation :	garde au pâturage (moutons et bergers)
Type de bétail :	moutons
Nombre d'animaux :	grands troupeaux de moutons homogènes
Durée de la formation :	1 – 2 ans
Lieu de formation :	bergers professionnels avec troupeaux itinérants
Races typiques :	lignée originelle du berger allemand, berger allemand, berger des Pyrénées, Beauceron, berger de Bergame

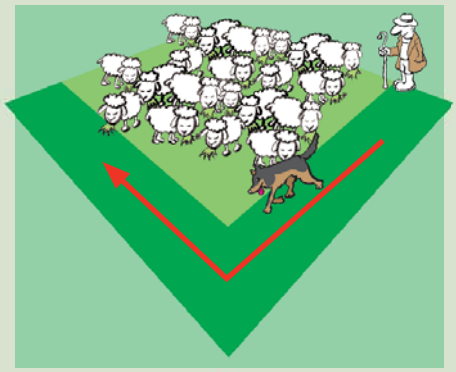

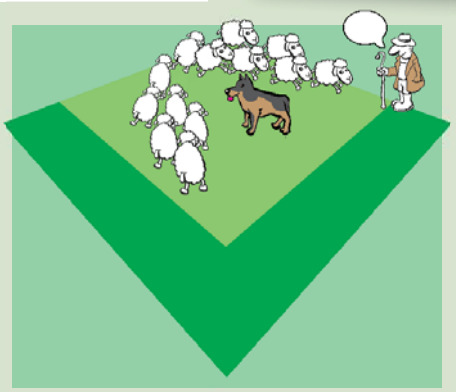

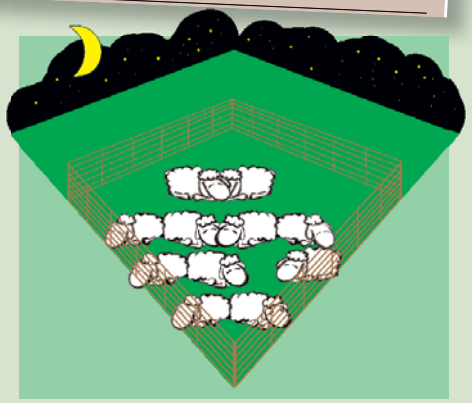

E

F

Formation

L'éducation des jeunes chiens se fait souvent durant la période de pacage en présence d'autres chiens de rive plus âgés et plus expérimentés. Traditionnellement, ce sont les bergers qui assurent l'éducation pendant leur travail en laissant de jeunes chiens les accompagner. La course de rive et l'obéissance du chien sont aussi exercées sans la présence de moutons.

Pour les jeunes chiens dotés d'un tempérament fougueux, les premières expériences de travail se font de préférence avec de grands troupeaux.

En général, un chien de rive typique ne peut effectuer des travaux dévolus aux chiens de conduite que dans certaines limites.

E : Changement de pâture avec un berger allemand.
F : Transhumance hivernale avec un berger allemand d'une lignée originelle (Harzer Fuchs).

Bouviers

Utilisation

Ce type de chien est employé dans les exploitations ayant une grande quantité de bétail à gérer. Les bouviers ont essentiellement pour responsabilité de gérer le déplacement des bovins, même si ceux-ci connaissent déjà le chemin ou que des clôtures sont en place pour faciliter la tâche.

Dans les élevages de bovins où les activités de conduite des bêtes sont répétitives, les bouviers reconnaissent rapidement leurs tâches et peuvent en partie les assumer de façon autonome.

Le mode de conduite du troupeau peut varier en fonction du travail assigné. Beaucoup de bouviers utilisent leurs propres mouvements, des aboiements ou des morsures bien ciblées (saisies/pincements) comme moyen de faire avancer le bétail. Ces morsures ne blessent pas les bêtes, mais les poussent à avancer.

Fiche signalétique

Type d'exploitation :	pâturage
Type de bétail :	bovins
Nombre d'animaux :	à partir d'un animal
Durée de la formation :	1 – 2 ans
Lieu de formation :	en partie semblable à celle des chiens de conduite, avec des restrictions
Races typiques :	bouvier d'Appenzell, bouvier de l'Entlebuch, bouvier australien, berger australien.

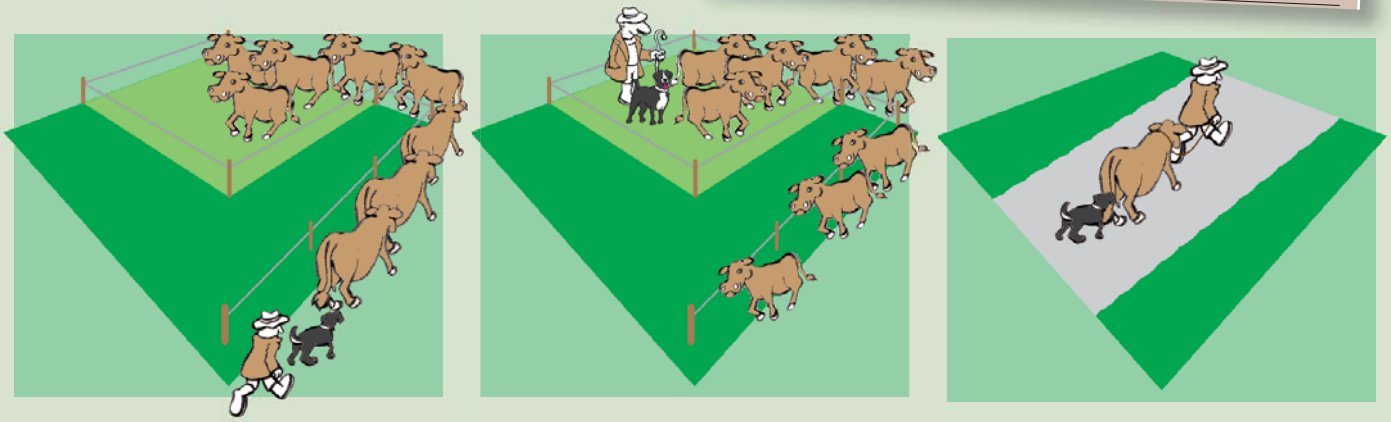

Bouvier d'Appenzell sortant les vaches de l'enclos.

Formation

La plupart des bouviers, surtout dans les exploitations d'élevage bovin, exercent leur capacité à conduire le bétail en effectuant leur travail quotidien.

Selon les races, on peut éduquer les bouviers comme des chiens de conduite, tout en sachant que les bouviers sont moins aptes à effectuer certaines tâches que les races typiques de chiens de conduite des moutons.

Bouviers suisses

Ces chiens sont issus à l'origine du groupe des chiens de paysans, qui ont assumé seuls pendant des siècles des tâches de bouvier, de chien de ferme, de chien de boucher ou de chien d'attelage. En Suisse, les races suivantes sont issues de ces chiens :

- Bouvier d'Appenzell
- Bouvier de l'Entlebuch
- Bouvier bernois
- Grand bouvier suisse

Les deux plus grandes races de bouvier (bouvier bernois et grand bouvier suisse) ont aussi été utilisées comme chiens d'attelage. Les deux plus petites races (bouvier d'Appenzell et bouvier de l'Entlebuch) montrent de bonnes dispositions pour la conduite du bétail.

Les bouviers suisses sont encore appréciés de nos jours comme chiens de ferme en raison de leurs qualités de vigilance, d'attachement à leur domaine et de bons gardiens. On les utilise encore parfois pour les déplacements du bétail.

Chiens de protection des troupeaux

Ces chiens diffèrent fortement des autres chiens de troupeaux en termes d'éducation, de détention et d'utilisation.

Utilisation

Depuis des millénaires, les chiens de protection des troupeaux (CPT) sont utilisés afin de protéger le bétail des prédateurs. Dans de nombreuses situations et particulièrement dans les régions d'estivage, les CPT sont l'unique mesure vraiment efficace pour protéger les troupeaux. Ils vivent toute l'année auprès du bétail et remplissent leur tâche essentiellement de manière autonome et sans surveillance. Il faut pour cela des chiens sûrs d'eux, avec un instinct développé et capables de travailler en toute indépendance. Ils sont dans un premier temps méfiants à l'égard de tout ce qui est étranger au troupeau et tiennent à l'écart ce qui est inconnu et qui pourrait présenter un risque en adoptant une attitude dissuasive. La pression de prédation, la taille et la compacité du troupeau, les spécificités du pâturage, etc., définissent le nombre de CPT nécessaires à la surveillance d'un troupeau. En principe, il convient de posséder et d'utiliser au moins deux CPT adultes.

Fiche signalétique

Type d'exploitation :	pâturage
Type de bétail :	moutons, chèvres (rarement des bovins)
Nombre d'animaux :	troupeaux compacts, en estivage surtout en pâturage tournant ou avec un berger
Apte au travail :	dès env. un an et demi
Organisme de formation :	pour les CPT soutenus par l'OFEV (association CPT-CH)
Races typiques :	maremmano abruzzese, montagne des Pyrénées

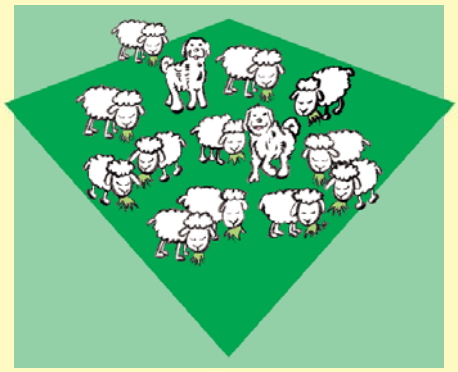

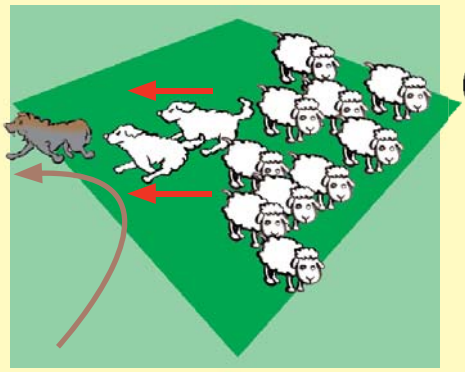

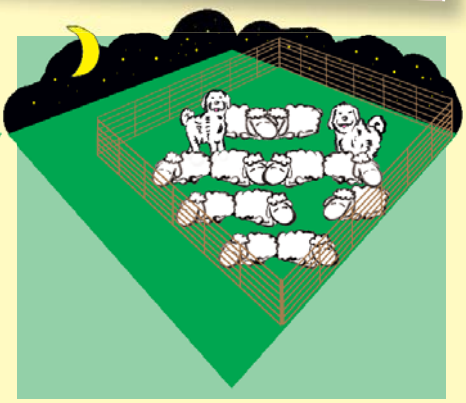

CPT officiellement reconnus

La Confédération soutient financièrement l'élevage, l'éducation, la détention et l'utilisation de CPT à condition que soient respectées certaines prescriptions édictées dans le cadre d'une directive fédérale et que les chiens soient enregistrés officiellement conformément à l'art. 10quater de l'Ordonnance sur la chasse. Le service chargé des CPT coordonne en Suisse les activités liées aux CPT officiellement reconnues et soutient les autorités et les agriculteurs dans l'utilisation de ces chiens. Les personnes désireuses d'acquérir des chiens de protection des troupeaux bénéficiant d'une aide financière de la Confédération doivent s'adresser au service cantonal compétent en la matière et suivre si nécessaire un cours d'initiation destiné aux futurs détenteurs de CPT.

Les coordonnées des personnes de contact par canton et d'autres informations se trouvent sur le site : www.protectiondestroupeaux.ch

Fiche technique sur les CPT

Une nouvelle fiche dédiée exclusivement aux CPT est en préparation et devrait être publiée en 2018

Formation et élevage

Chez les races de chien utilisées traditionnellement pour la protection des troupeaux, le comportement protecteur est bien ancré génétiquement et l'élevage de ces chiens ne devrait être fait qu'avec des lignées de travail. De plus, les CPT doivent aussi s'habituer à côtoyer le bétail à protéger ainsi que les gens. Le formateur ne doit pas seulement établir une relation de confiance avec son chien, mais aussi lui faire découvrir le plus grand nombre de situations auxquelles il est susceptible d'être confronté plus tard. On obtient ainsi des chiens équilibrés pouvant par exemple aussi bien adopter un comportement souverain avec des congénères hors du troupeau que réagir de façon adéquate à l'égard des cyclistes et des promeneurs passant à proximité de leur troupeau. Un chien de protection des troupeaux est adulte à l'âge de deux à trois ans et atteint son efficacité maximale seulement après l'acquisition d'une certaine expérience au sein d'une meute bien rodée. Actuellement, l'association «Chiens de protection des troupeaux Suisse» (CPT-CH) est le seul organisme d'élevage accrédité par la Confédération pour les chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus.

Dispositions légales

Enregistrement officiel **www.amicus.ch**

En Suisse, chaque chien doit être enregistré dans la banque de données nationale des chiens AMICUS. Les détenteurs d'un premier chien doivent auparavant déclarer leur achat à la commune où ils sont domiciliés.

Réglementation spécifique pour chiens de troupeaux **Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)**

Toutes les dispositions relatives à la détention des chiens figurent dans l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Compte tenu du but de leur utilisation, les chiens de travail bénéficient des dispositions légales spéciales suivantes :

- **Art. 22 Pratiques interdites sur les chiens**
Il est permis d'utiliser des animaux vivants pour l'éducation, l'évaluation et l'emploi de chiens de protection des troupeaux et de chiens de conduite des troupeaux.

- **Art. 70 Contacts sociaux**
Les contacts des chiens utilitaires avec les êtres humains et d'autres congénères doivent être adaptés à leur utilisation.

- **Art. 73 Manière de traiter les chiens**
La socialisation des chiens utilitaires avec des congénères, des êtres humains et l'environnement doit être adaptée à l'utilisation qui sera faite de ces chiens.

H

Attention : des dispositions légales supplémentaires s'appliquent aux chiens de protection des troupeaux.

I

Le détenteur du chien est responsable des dommages causés aux animaux ou aux personnes.

Réglementation en matière de responsabilité en cas de morsure et autres dommages **Droit des obligations (CO)**

Le droit des obligations (CO) règle la détention d'animaux comme suit :

- **Art. 56 Responsabilité du détenteur d'animaux**
En vertu des obligations incombant à un détenteur d'animal, ce dernier est tenu en principe responsable des risques de dommage que son animal fait peser sur une autre personne ou ses animaux ou choses. Il s'agit ici de ce que l'on appelle la responsabilité causale, qui ne présuppose pas un comportement fautif.

Généralités : il n'existe pas d'obligation générale de souscrire une assurance responsabilité civile, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal. Dans tous les cantons sans législation correspondante, il n'est pas obligatoire de souscrire une assurance. Comme l'assurance pour chiens est en général incluse dans une assurance de responsabilité civile (exception : pour les chiens utilisés à titre commercial, p. ex. les chiens de service ou chiens reproducteurs), la plupart du temps, il n'est pas nécessaire ou obligatoire de conclure une assurance supplémentaire. Toutefois, la couverture d'assurance doit être convenue auparavant avec l'assureur.

Exploitation agricole : en agriculture, il est courant (mais pas obligatoire) que les agriculteurs souscrivent une assurance responsabilité civile privée et une pour l'exploitation pour un montant de couverture de 5 millions. Les dommages causés par les chiens de l'exploitation sont ainsi couverts.

Bergers : si des dommages sont causés par des collaborateurs (p. ex. bergers) avec les chiens de l'exploitation ou les chiens des collaborateurs, ils sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'exploitation, si tant est qu'une telle assurance ait été souscrite. Il convient de vérifier si l'exploitation possède une assurance responsabilité civile.

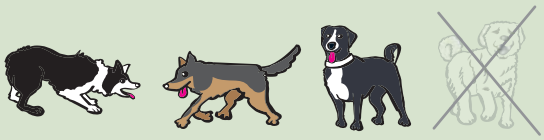

Recommandations de détention

Au terme d'une solide formation de base, le chien arrive au top de ses performances à l'âge de quatre ans. Si son état de santé est bon, un chien de travail peut rester actif en agriculture jusqu'à l'âge de dix ans environ. Il faut cependant de tenir compte de sa santé et des fortes sollicitations (surtout en période d'estivage). Le travail avec des bovins et du petit bétail, souvent en terrain pierreux et pentu, est exigeant pour les chiens à la fois psychiquement et physiquement.

Activité quotidienne – périodes de repos

Les chiens de travail très actifs sont toujours prêts à travailler et voudraient être présents et aider toujours et partout. Cet empressement à travailler, surtout chez les jeunes chiens ardents au travail, peut entraîner une usure exagérée. Pour qu'ils soient constamment performants, les chiens doivent récupérer au cours de périodes de repos.
Dans une exploitation agricole, il est généralement utile de disposer d'un chenil, qui peut servir de lieu de repos et d'hébergement temporaire des chiens, et qui présente les avantages suivants :

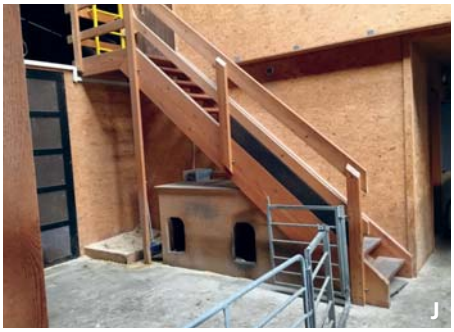
J

Hébergement sûr :
- pendant l'absence du maître ;
- pendant l'exécution d'autres travaux agricoles (p. ex. avec des machines) ;
- pendant l'exécution d'un travail ne nécessitant qu'un seul chien (en cas de détention de plusieurs chiens) ;
- période de chaleurs, cas de maladie, etc.

Lieu de quiétude :
- pendant les phases de repos ;
- pour récupérer après un travail ;
- pour se nourrir.

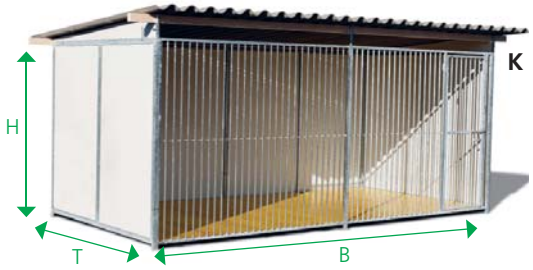

Conformément à l'OPAn, les chenils doivent respecter les dimensions minimales suivantes				
		jusqu'à 20 kg	20 – 45 kg	plus de 45 kg
Hauteur	m	1,8	1,8	1,8
Surface de base pour 1 chien	m²	6	8	10
Surface de base pour 2 chiens	m²	10	13	16
Surface de base par chien supplémentaire	m²	3	4	6

Transport et sécurité
Les animaux de rente doivent parfois être transportés dans des véhicules.
Si des chiens de travail les accompagnent, une cage de transport pour chiens est parfaitement adaptée pour garantir leur sécurité durant le trajet.

L

Estivage

Le travail en terrain difficile et pentu durant la période d'estivage, qui dure une centaine de jours, pousse les chiens de berger à la limite de l'épuisement. Pour la gestion de grands troupeaux, il est recommandé de détenir plusieurs chiens pour éviter tout surmenage et, au cas où un chien serait blessé, pouvoir disposer d'un remplaçant. Si un berger dispose de plusieurs chiens de berger, il est conseillé de les ménager. Certains bergers n'utilisent leurs chiens qu'un jour sur deux.

M

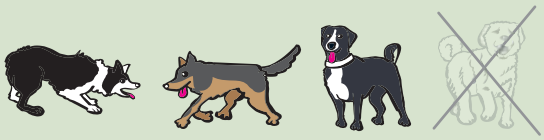

Remarques sur l'élevage

La prédisposition du chien à la garde est ancrée génétiquement. Cela ne veut pas dire que tous les chiens de race possèdent ou ont hérité cette prédisposition dans les mêmes proportions. Pour les chiens de travail, il est donc important de rechercher un chiot d'une lignée de chiens étant eux-mêmes de bons travailleurs. La santé est aussi importante que la prédisposition du chien à la garde. Seuls les chiens sains et de bonne conformation anatomique peuvent exercer leur tâche de façon satisfaisante pendant plusieurs années.
Pour la reproduction de chiens de berger avec pedigree, les éleveurs se sont organisés en clubs de race. Les reproducteurs passent un examen médical avant d'être utilisés pour l'élevage, afin de déceler tout problème de santé éventuel spécifique à la race. On peut ainsi élever des chiens de travail sains et d'une grande longévité grâce à une sélection ciblée. En plus de la santé et des performances des parents, les associations d'élevage attachent une grande valeur à l'éducation et à la détention des chiens.

La combinaison d'un centre d'élevage fiable et de parents dont les performances ont été testées constitue une base sûre pour avoir de bonnes chances d'obtenir un chien de travail performant.

Coûts

Achat

Lors de l'achat d'un chien, il est important de faire attention à plusieurs choses :
- visiter l'élevage avant d'acheter (éventuellement plusieurs);
- évaluer les parents au travail;
- ne pas acheter en ligne;
- chiot/chien muni d'une puce, vermifugé et vacciné (certificat de vaccination).

Autres informations : brochure OSAV «Ouvrez l'oeil avant d'acheter un chien»

Coûts

Le prix d'achat d'un chiot est très variable en fonction de la race et du pays d'origine. Les clubs de race peuvent donner des ordres de prix. Pour une longévité comprise entre 11 et 16 ans et une capacité opérationnelle d'environ 8 ans, on s'aperçoit que les frais annuels d'entretien d'un chien sont plus élevés que le prix d'achat.

Coûts uniques	CHF
Prix d'achat d'un chiot	500 – 2000
Prix d'achat d'un chien formé	3000 – 6000
Cage de transport	dès 150
Formation de base d'un chien de berger	500

Coûts annuels	CHF
Vaccins divers	85
Vermifugation	40
Produit contre les tiques	70
Autres dépenses vétérinaires	300
Nourriture	700
Taxe sur les chiens	80 – 150
Equipement	100
Frais exceptionnels	300

Croisements

Il n'est pas rare de planifier sciemment un croisement entre des chiens de conduite, de rive ou des bouviers pour réunir les qualités typiques des deux types. Mais les croisements ciblés ou aléatoires de deux chiens de types ou races différents aboutissent souvent au contraire de ce que l'on recherche. Chez les chiens issus de croisements, les deux qualités parentales ne sont généralement pas très marquées et les chiens ne deviennent pas des chiens de travail, mais finissent comme chiens de ferme.

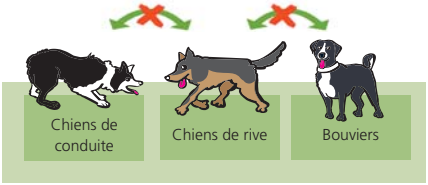

Diversité des races

La liste des races n'est pas exhaustive et ne montre qu'une sélection de différentes races de chien de travail.

P

S

V

Y1

Y2

Si vous êtes intéressé par des CPT bénéficiant d'un soutien de l'OFEV, adressez-vous directement au préposé cantonal en matière de protection des troupeaux : www.protectiondestroupeaux.ch/fr/contact/

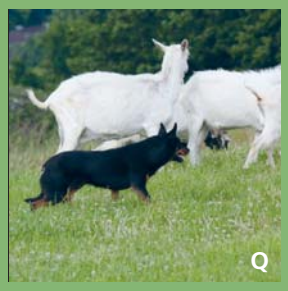
Q

T

W

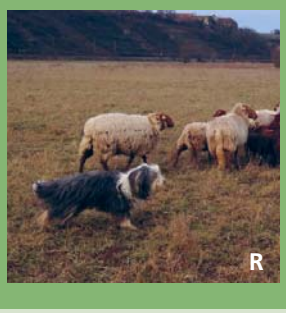
R

U

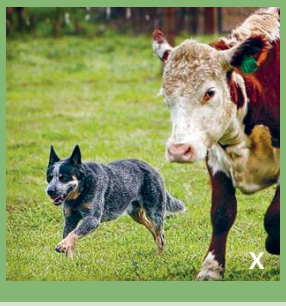
X

Z

Education d'un chien de berger apte au travail

La prédisposition génétique à la garde de troupeaux ne suffit pas à faire d'un chien un chien de berger apte au travail. Le chien possède un potentiel qui ne pourra être exploité que si son éducation est appropriée. Celle-ci commence à l'âge d'un an environ et dure entre un et deux ans, jusqu'à ce que le chien soit capable d'accomplir correctement les tâches requises. La Société suisse pour la formation des chiens de troupeaux SSDS (Swiss Sheep Dog Society) propose une plateforme de formation pour toute la Suisse. Dans les groupes régionaux, les agriculteurs peuvent apprendre des astuces pour éduquer et utiliser au mieux leur chien de travail et nouer de nouveaux contacts.

Détention de plusieurs chiens

Il peut arriver que différents types de chien soient utilisés dans une même exploitation (le plus souvent des chiens de conduite, de protection des troupeaux et de ferme). Or, chacun de ces chiens a des tâches spécifiques à accomplir. Pour éviter des conflits sociaux dans ce type de détention multiple, les chiens de berger devraient avoir leur propre domaine, non accessible aux chiens de protection des troupeaux et de ferme. Comme les CPT sont souvent détenus en groupe de 2 à 6 chiens, il faut bien surveiller la dynamique de meute et les rapports de hiérarchie vis-à-vis des autres types de chiens, en particulier lors des chaleurs. En cas de questions, veuillez vous adresser au conseiller spécialisé en CPT de votre région.

De quel chien de travail ai-je besoin ?

Critères de choix	**Chien de conduite**	**Chien de rive**	**Bouvier**	**Chien de protection des troupeaux**
Système de pâturage	• pâtures tournantes avec clôtures • pâturages tournants estivage	• transhumance • berger estivage	• garde au pâturage	• pâtures tournantes clôturées • pâturages tournants estivage • berger estivage
Gestion du troupeau	• nombreux petits groupes • petit nombre de grands groupes • troupeau compact	• grand troupeau compact	• petit nombre de grands groupes • animaux isolés	• troupeaux compacts grands et petits
Animaux de rente	• moutons • chèvres • volailles • vaches laitières • vaches mères • bovins • porcs	• moutons	• vaches laitières • vaches mères • génisses	• moutons • chèvres • volailles • camélidés • bovins
Taille du troupeau	• bêtes isolées • petits groupes • grands troupeaux	• grand troupeau homogène	• conduite de quelques individus • grands troupeaux	• non définie, mais au moins 2 CPT par troupeau
Type de travail	• déplacement • regroupement en enclos • rentrée-sortie • garde	• garde troupeau transhumant • garde estivage • surveillance • déplacement	• déplacement conduite • garde de la ferme	• protection contre prédateurs
Formation	• cours SSDS	• cours SSDS	• à la ferme • conseils clubs de race	• à la ferme • conseils service spécialisé
Infrastructure	• chenil • niche	• chenil • niche	• niche	• lieu de retrait • aire de sortie
Adresses/contacts	www.ssds.ch		www.ssds.ch	www.protectiondestroupeaux.ch

Sources des images

A Regula Hörler
B AGRIDEA
C Claudia Salzmann
D Katharina Favre
E Hubert Jung
F Adrian Moser
G Yvonne Steiner
H AGRIDEA
I Marion Zimmermann
J Sandra Hotz
K meiko.ch
L meiko.ch
M AGRIDEA
N AGRIDEA
O Beate Behr
P Roland Hilfiker
Q Regula Hörler
R Sandra Hotz
S Nicole Gehrig
T Susanne Zander
U bergamaskerclub.ch
V Yvonne Steiner
W Bea Frei
X pinterest.com
Y1 AGRIDEA
Y2 AGRIDEA
Z pinterest.com

Autres informations

Protection des troupeaux Suisse
www.protectiondestroupeaux.ch

Swiss Sheep Dog Society SSDS
www.ssds.ch

Chiens de protection des troupeaux Suisse (CPT-CH)
www.cpt-ch.ch

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
www.osav.admin.ch

Contact :
AGRIDEA, Jordils 1, CP 1080, CH-1001 Lausanne,
T +41 (0)21 619 44 00,
contact@agridea.ch, www.protectiondestroupeaux.ch